



## **Travailleurs sans papiers de l'hôtel social de Bagnolet : une nouvelle victoire ! Après la régularisation, la réparation aux prud'hommes !**

Le 20 juillet 2022 démarrait un mouvement de grève de salariés sans papiers, employés par un sous-traitant de COALLIA à l'hôtel Ibis de Bagnolet, transformé en centre d'hébergement d'urgence au début de la pandémie COVID (avril 2020).

Ces salariés revendiquaient le paiement de leurs salaires, de leurs heures supplémentaires, des majorations de leurs heures de nuits et du dimanche, et la reconnaissance de leur statut de salariés pour engager les démarches de régularisation. Des travailleurs qui exerçaient une mission sociale, sous-traitée par COALLIA à une entreprise qui piétinait le code du travail.

Nous avons bien démontré à l'époque que « Gaba Global Service International », sous-traitant de COALLIA, employait en toute connaissance des travailleurs sans-papiers, afin de les surexploiter.

Une lutte qui, grâce à la détermination des « 10 de COALLIA » a permis de faire entendre raison au donneur d'ordre qui a fourni tous les documents nécessaires à l'engagement de la procédure de régularisation. Depuis les salariés ont tous obtenu des titres de séjour et sont actuellement en activité dans divers métiers, employés par COALLIA.

Cette victoire fondamentale, n'effaçait pourtant aucunement les entorses graves au code du travail des dirigeants du sous-traitant « Gaba Global Service International ». C'est ainsi que la CGT avaient engagé des procédures prud'hommales pour obtenir notamment le paiement des heures supplémentaires, des congés payés, de salaires non versés...

**Le tribunal des prud'hommes a rendu une décision qui reconnaît les préjudices des salariés et condamne l'employeur à leur payer entre 10.000 et 15.000 euros d'indemnisation, l'établissement des bulletins de salaires pour les périodes de travail et la transmission du dossier au procureur de la République.**

Les dossiers ont été montés et défendus par des défenseurs syndicaux de la CGT, qui ont une nouvelle fois démontré leur savoir-faire pour faire valoir les droits des travailleurs.

A l'heure où les idées xénophobes connaissent un regain inquiétant, que des grands patrons utilisent leur fortune pour acheter des médias et en faire des relais de la propagande d'extrême-droite, le syndicalisme fait une nouvelle démonstration de la communauté de destin des travailleurs. Cette victoire, comme celles enregistrées ces derniers mois par les travailleurs engagés sur les chantiers des JO avec le soutien des militants de la CGT 93, démontre que les luttes et les solidarités ouvrières mettent en échec la surexploitation, les processus de sous-traitance en cascade et contribue à l'égalité des droits.